



CA Amiens Métropole (Siren : 248000531)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Amiens
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1999
Date d'effet	30/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Alain GEST

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hotel de ville
Numéro et libellé dans la voie	12, rue Frédéric Petit
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80000 AMIENS
Téléphone	03 22 71 22 40
Fax	03 22 71 22 49
Courriel	s.pauchet@amiens-metropole.com
Site internet	www.amiens.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	178 915
-----------------------------	---------

Densité moyenne 570,37

Périmètre

Nombre total de communes membres : 33

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Allonville (218000180)	758
80	Amiens (218000198)	135 550
80	Bertangles (218000875)	583
80	Blangy-Tronville (218001022)	563
80	Bovelles (218001238)	431
80	Boves (218001246)	3 143
80	Cagny (218001535)	1 233
80	Camon (218001576)	4 396
80	Clairy-Saulchoix (218001907)	387
80	Creuse (218002178)	196
80	Dreuil-lès-Amiens (218002467)	1 546
80	Dury (218002509)	1 305
80	Estrées-sur-Noye (218002780)	289
80	Glisy (218003648)	692
80	Grattepanche (218003713)	296
80	Guignemicourt (218003812)	280
80	Hébécourt (218004067)	540
80	Longueau (218004653)	5 581
80	Pissy (218005916)	285
80	Pont-de-Metz (218005973)	2 418
80	Poulainville (218006039)	1 241
80	Remiencourt (218006286)	185
80	Revelles (218006302)	554
80	Rivery (218006344)	3 482
80	Rumigny (218006492)	565
80	Sains-en-Amiénois (218006559)	1 214
80	Saint-Fuscien (218006617)	1 051
80	Saint-Sauflieu (218006740)	1 024
80	Saleux (218006807)	2 844
80	Salouël (218006815)	4 096
80	Saveuse (218006856)	902
80	Thézy-Glimont (218007045)	547
80	Vers-sur-Selles (218007425)	738

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 40

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif <i>Cette compétence comprend notamment le traitement des eaux usées et le réseau communautaire d'assainissement pluvial</i>
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du CGCT</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air <i>Lutte contre la pollution de l'air</i>
- Autres actions environnementales <i>Mise en valeur des espaces naturels sensibles et notamment des fonds de vallée</i>
Services funéraires
- Crématorium <i>Création et gestion d'un crématorium</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Mission locale Politique de formation d'intérêt communautaire : actions en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle, soutien aux actions de professionnalisation et au développement de l'appareil de formation (apprentissage, alternance) ;</i>
Politique de la ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)
- Rénovation urbaine (ANRU)
Dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- Contrat local de sécurité transports
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>-En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique (dans ce volet, est inclus notamment l'accueil et l'information, la promotion touristique, l'animation, l'élaboration et la commercialisation de produits touristiques, la coordination des actions avec les différents partenaires intervenant dans le développement touristique local, l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique touristique à l'échelon de l'agglomération), portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs <i>-Politiques de développement sportif et culturel d'intérêt communautaire et notamment construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : ceux-ci constituent des instruments d'intégration et de développement harmonieux des citoyens par un égal accès de tous aux équipements répartis de manière équitable et efficace. La carte de ces équipements ainsi que les conditions d'intégration et de gestion (pour les équipements</i>

existants) seront définies par la communauté d'agglomération dans le respect des textes législatifs et réglementaires du principe de subsidiarité.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

schéma directeur et schéma de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports

- Organisation des transports urbains

- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Création ou aménagement et entretien de voirie communautaire. Ce réseau constitue un facteur de cohésion et de développement de la solidarité ; ses conditions d'intégration et de gestion (pour les voies existantes) seront définies par le conseil de communauté dans le respect des textes législatifs et réglementaires et du principe de subsidiarité

Développement touristique

- Tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

programme local de l'habitat, politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

-Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. A ce titre, la communauté d'agglomération peut financer et réaliser toutes études et actions menées dans cet objectif. Elle peut également adhérer à toutes structures ayant pour objet de mettre en oeuvre tout ou partie des mesures propres à atteindre cet objectif . Elle peut aussi financer et mettre en oeuvre les actions et prendre les décisions nécessaires au déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les établissements primaires de son territoire

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Autres

Adhésion à toute structure ayant pour objet la création et la mise en oeuvre de l'espace de développement dit EUROPAMIENS La communauté d'agglomération peut constituer une centrale d'achats pour elle-même et pour ses communes membres en vue de conclure des marchés ou des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services. La communauté d'agglomération peut, en outre, constituer une centrale d'achats à laquelle pourront adhérer des personnes publiques ou privées en vue d'acquérir des fournitures ou des services.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	596 794
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	346 781
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	707 871
80	Syndicat mixte du VAL D'AVRE (258004795)	SM fermé	221 234
80	SI Mixte EUROPAMIENS (258004076)	SM ouvert	178 915

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)